



la lettre du sietrem

Edito



Chaque année, dans cette lettre du mois de juin, nous présentons le bilan de l'année écoulée. 2011 a donc été marquée par la poursuite de la baisse de la TEOM malgré une hausse des tonnages collectés.

Nous avons également constaté une baisse significative du taux de refus (erreurs de tri) qui se traduit par une amélioration de la valorisation de nos déchets et contribue ainsi à la maîtrise des coûts. Enfin, nous avons continué à développer l'offre de service en doublant la capacité d'accueil de la déchetterie de Chelles.

Mais la qualité de service nous conduit aussi à adapter les règles et les organisations. De fait, un nouveau règlement des déchetteries entrera en vigueur au 1er juillet 2012.

Toutes ces actions sont maintenues en 2012, année du cinquanteaire de notre syndicat, et relayées au travers d'émissions produites en collaboration avec Vallée FM. L'occasion de vous faire partager nos missions tout en répondant à vos principales interrogations.

Le Président,
Michel RICART
Maire de Lognes

A la Une

Le SIETREM à l'antenne sur Vallée FM !



Soyez à l'écoute ! Depuis plusieurs semaines le SIETREM s'invite sur les ondes de Vallée FM - 98.4 - et signe avec la radio une coproduction de plusieurs émissions traitant d'une problématique qui prend chaque jour plus d'ampleur : la gestion des déchets ménagers !

Ainsi, dans le cadre de son cinquanteaire et pour toucher le plus grand nombre d'habitants, le SIETREM se mobilise pour vous faire découvrir ses compétences, ses installations et tout simplement le coeur de son métier : la collecte et le traitement des déchets ménagers qui contribuent à la protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles.

Sous la forme de reportages, d'émissions en studio et en public, l'opportunité vous est donnée d'écouter et aussi d'intervenir et participer en tant qu'acteurs et partenaires de la gestion des déchets ménagers sur le territoire du SIETREM.

Diffusée tous les jeudi à 18h10 et rediffusée le lendemain matin sur Vallée FM - 98.4 - l'émission «*je fais le tri*», est également accessible sur www.valleefm.fr

Pour connaître la programmation à l'avance rendez-vous sur le www.sietrem.fr - rubrique «*agenda*».



Alors n'hésitez plus, pour tout savoir sur la vie de vos déchets, du tri au recyclage en passant par la prévention des déchets, écoutez «*je fais le tri*» sur les ondes de Vallée FM - 98.4 !

Déchetteries : nouveau règlement interne et travaux

Devant la croissance des vols enregistrés sur les 5 déchetteries depuis un an et au vu des dépôts toujours plus importants et illégaux des professionnels ou des habitants extérieurs du SIETREM, l'assemblée délibérante, composée



des 98 délégués des 30 communes adhérentes, a voté le 15 février 2012 un **nouveau règlement interne des déchetteries**. Applicable à partir du **1er juillet 2012**, celui-ci précise les droits et les obligations des usagers comme du gardien.

Parmi les principales mesures on notera notamment :

NOUVEAU De nombreux déchets acceptés en déchetterie, il y en a un qui ne le sera plus à compter du 1er juillet : **les batteries de voiture** ! Vous devrez alors les déposer chez un revendeur qui a l'obligation, comme pour les piles, de les reprendre gratuitement et sans la contrepartie de l'achat d'une nouvelle batterie.

NOUVEAU Si auparavant tous les types de véhicules légers étaient acceptés, nous avons constaté une nette augmentation des véhicules dont l'origine professionnelle des déchets ne laisse aucun doute.



décision de ne pas accepter les professionnels pour «respecter» le cadre des compétences du syndicat à savoir la gestion des déchets ménagers.

Les déchets issus d'activités professionnelles doivent faire l'objet d'une facturation auprès du client pour un traitement adapté sur des sites réservés aux professionnels.

L'objectif de cette mesure est également de **libérer du temps d'attente**

Aussi, partant de ce constat, **les véhicules tôlés** (dont les panneaux latéraux ne sont pas vitrés) **ou bâchés ne sont plus autorisés en déchetteries**. En cas de suspicion sur l'origine d'un véhicule, la présentation de sa **carte grise** pourra être demandée par le gardien.

L'objectif de cette mesure est de rendre l'accès aux déchetteries impossible aux propriétaires de véhicules à usage professionnel.

Le choix de l'interdiction d'accès aux professionnels a été fait dès l'ouverture de la première déchetterie en juillet 2000 à Saint-Thibault-des-Vignes. Le SIETREM a pris alors la

NOUVEAU Pour des raisons de sécurité, **les enfants** doivent rester dans les véhicules. Seules les personnes vidant leurs déchets peuvent circuler à pied sur le site, les autres doivent rester dans les véhicules.

NOUVEAU Enfin, **tout dommage ou dégât** occasionné sur un équipement de la déchetterie est à la charge du contrevenant. Un constat à l'amiable sera alors rempli par l'utilisateur et le gardien.

Règlement complet sur le site www.sietrem.fr rubrique «déchetteries».



Travaux
dechetteries

Prochainement, les déchetteries de **NOISIEL**, **CROISSY-BEAUBOURG** et **SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES** **seront momentanément fermées** pour cause de travaux. Lors de la fermeture de Noisiel, le site de Croissy-Beaubourg sera ouvert toute la journée et inversement. La fermeture de la déchetterie de Saint-Thibault-des-Vignes ne devrait pas avoir lieu avant **septembre 2012**.

La déchetterie de **Saint-Thibault-des-Vignes** verra, entre autre, sa capacité de vidage et le nombre de bennes doublé, le talus aménagé et le bungalow d'accueil déplacé et remplacé.

Les travaux sur les déchetteries de **Noisiel** et **Croissy-Beaubourg** consisteront en la création d'un local couvert pour stocker des déchets dangereux, la mise en place de barrières de sécurité ainsi qu'un élargissement de la voirie. La date prévisionnelle de commencement des travaux est prévue pour mi-juin.

Au plus près des travaux sur le www.sietrem.fr

Une étude pour mieux connaître le contenu de nos poubelles

Dans le cadre de ses missions de service public, le SIETREM collecte et traite les déchets ménagers des quelques 280 000 habitants répartis sur 30 communes.

A ce titre, le SIETREM gère différents flux de déchets : les ordures ménagères résiduelles (OMr), les encombrants, les emballages recyclables et tout un ensemble de déchets accueillis en déchetteries.

En signant en 2009 un accord cadre avec l'ADEME, pour réaliser un **Programme Local de prévention des déchets**, le SIETREM marquait sa volonté de s'engager sur des objectifs de résultats et d'actions de prévention pour les 5 années à venir.

Pour atteindre au mieux ses objectifs, le SIETREM a souhaité améliorer sa connaissance de la nature des flux de déchets entrant à l'usine d'incinération. Pour cela, il a fait appel à un bureau spécialisé dans la gestion des déchets pour qu'il réalise une **étude de caractérisation** des ordures ménagères résiduelles issues du gisement des 30 communes.

L'opération s'est déroulée en deux temps avec une 1ère phase en décembre 2011 et une 2ème phase à la fin du 1er trimestre 2012.

L'étude a débuté par la réalisation de **plusieurs prélèvements**, issus directement du chargement des camions vidés sur le quai de l'usine d'incinération.

Quatre bacs de 200 litres étaient utilisés pour le prélèvement, par la suite, 1 à 2 bacs étaient prélevés au hasard et pesés pour atteindre le poids de 125 kg. Les autres bacs étaient jetés dans la fosse avec le reste du chargement. Puis, les échantillons constitués ont été triés selon les différentes catégories retenues. Enfin, une fois triée, chaque catégorie a été pesée et expédiée dans un laboratoire spécialisé, pour analyse du contenu des échantillons.



Au vu des premiers résultats, il apparaît que sur les 13 catégories de déchets déterminés au début de l'étude, la part de **déchets organiques** est la plus représentée avec un taux de présence de 31,03 % dans les ordures ménagères.

Les papiers (12,2 %), les plastiques (11,63 %), les cartons (6,42 %) ou encore le verre (3,85%) sont également très représentés.

La première observation que nous pouvons faire à la lecture de ces chiffres est la **vigilance** qu'il convient d'avoir lorsque nous **jetons un déchet à la poubelle**. Car ces déchets jetés dans la poubelle d'ordures ménagères ont un fort potentiel de recyclage et de valorisation matière. Par exemple, aujourd'hui, nous collectons 21 kg de verre/hab/an. Cette étude montre que nous pourrions atteindre 30 kg/hab/an si nous étions plus attentifs dans notre geste de tri du verre.



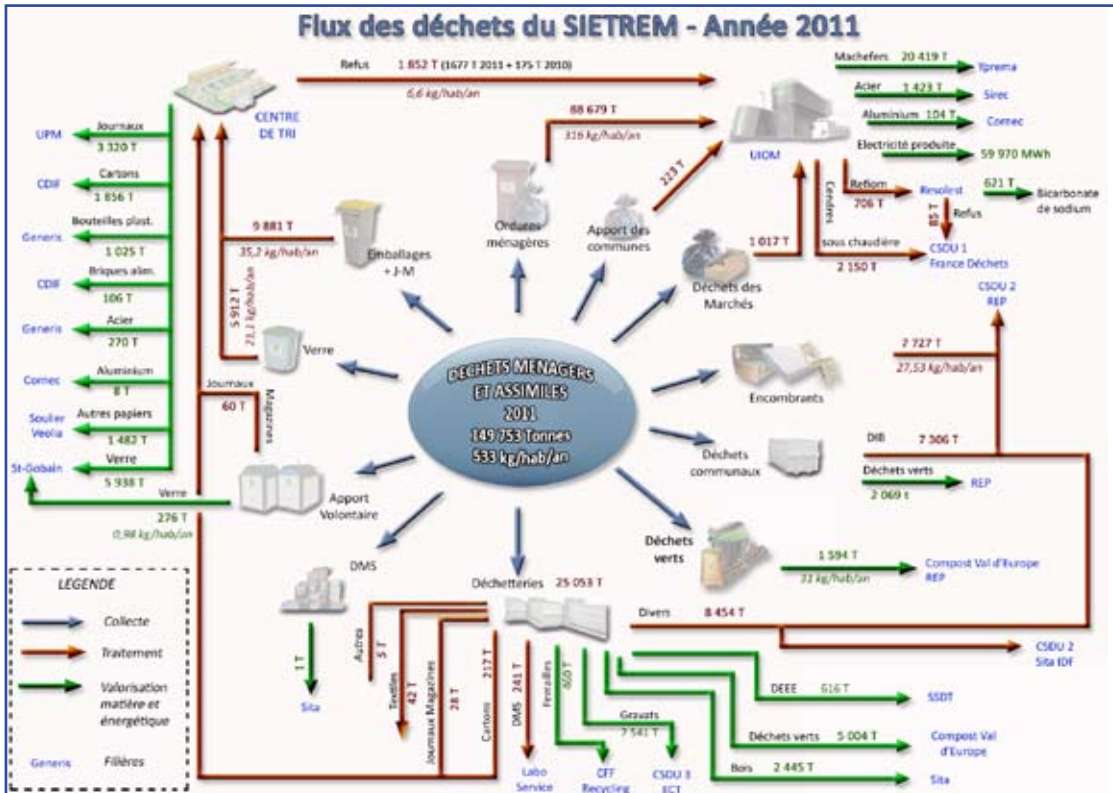
Attention, on fait le même constat dans la collecte des encombrants !

On y trouve beaucoup trop **de textile, de bois, de carton et de ferraille**. Le textile peut être déposé dans les nombreuses bornes présentes sur le territoire et dans les déchetteries où le bois, le carton et la ferraille sont bien évidemment acceptés !



Les éléments marquants de l'année 2011

Que s'est-il passé dans la gestion de vos déchets ménagers en 2011 ? Retrouvez sur cette page les éléments les plus marquants en terme de tonnages, de coûts et d'actions emblématiques !



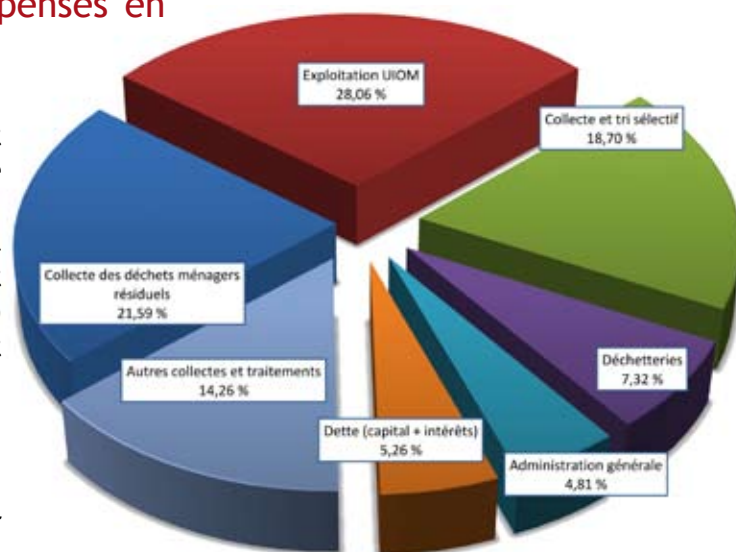
La répartition des dépenses en 2011

Pour ce bilan financier, il est important de souligner que pour la 2ème année consécutive le taux moyen de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) baisse. En 2011, il atteint 8,05 % contre 8,34 % en 2010, soit une diminution de 3,6 %.

Le montant de la TEOM revient donc à 96,02 € par habitant.

Entre 2010 et 2011, 27 communes ont vu leur taux de TEOM baisser, soit 7 communes de mieux qu'il y a un an.

Retrouvez l'intégralité du rapport annuel d'activités 2011 sur le www.sietrem.fr rubrique «téléchargez».



Ca s'est passé en 2011 !

Du côté des collectes et du traitement :

- La tendance à la baisse générale ne se poursuit pas en 2011. On constate une hausse de 1,8 % des tonnages livrés à l'usine.

- Les volumes apportés dans les déchetteries ont augmenté de 14% entre 2010 et 2011. Chanteloup-en-Brie a vu ses apports augmentés de 83 %.

- 2 038 composteurs ont été vendus, soit 481 tonnes d'ordures ménagères détournées de l'incinération.

Du côté du centre de tri :

- La quantité totale de matériaux recyclés diminue de plus de 5 % par rapport à 2010.

- Le taux de refus (erreurs de tri) est de 17 %. Il est en baisse de 8,1 % par rapport à 2010.

Du côté de la valorisation :

- 50 % des déchets collectés ont fait l'objet d'une valorisation énergétique, 36 % d'une valorisation matière et 14 % ont été acheminés vers des centres d'enfouissement.

Du côté de la sensibilisation :






- 11 804 foyers ont été sensibilisés aux consignes de tri.

- 8 502 bacs de tri ont été contrôlés dont 2 532 notés et 724 refusés.



Une famille éco exemplaire : la famille «*Jetons moins*»

Dans le cadre de la réduction des déchets, le SIETREM a conçu un jeu de sept familles dont chaque membre participe à une action visant à limiter sa production de déchets ménagers. Ce jeu utile au quotidien, est autant apprécié des petits que des grands. Chaque famille participe à la réduction des déchets par différents moyens, en voici quelques exemples.

FAMILLES «jetons moins»	ACTIONS «ECO EXEMPLAIRE»	REDUCTION DE DECHETS
	<p>Dans la famille COMPOST :</p> <p>Le papi fabrique son composteur. La maman porte les épluchures au composteur...</p>	<p>En pratiquant le compostage, on peut réduire nos déchets d'environ 100 kg/hab/an.</p>
	<p>Dans la famille ROBINET :</p> <p>La fille boit à la gourde. la mamie remplit la carafe d'eau...</p>	<p>En buvant l'eau du robinet on peut réduire nos déchets de bouteilles plastique d'environ 10 Kg/hab/an.</p>
	<p>Dans la famille PEU D'EMBALLAGES :</p> <p>Le papi achète des légumes en vrac. Le papa achète du fromage à la coupe...</p>	<p>En achetant des produits en vrac, des éco-recharges on peut réduire nos déchets d'environ 2 Kg/hab/an.</p>
	<p>Dans la famille USAGE MULTIPLE :</p> <p>Le papa utilise des récipients hermétiques. La maman essuie la table avec une éponge...</p>	<p>En privilégiant l'utilisation d'une éponge, on évite par exemple de jeter 8 Kg/hab/an de textile jetable type lingette et papier absorbant.</p>
	<p>Dans la famille ECO-PAPIER :</p> <p>Le fils réutilise les feuilles de brouillons, La mamie utilise un stop pub...</p>	<p>En posant un stop pub sur la boîte aux lettres nous réduisons nos déchets d'environ 20 Kg/hab/an.</p>

Original et amusant, ce jeu des 7 familles «*Jetons moins*» vous permettra de trouver des astuces pour pratiquer quotidiennement les gestes qui évitent le superflu et le gaspillage. Car moins de déchets, c'est moins de pollution et de nuisances au profit d'un environnement sain et de ressources naturelles davantage préservées.

En achetant moins d'emballages, et donc en jetant moins, on peut réduire nos déchets de 150 kg/hab/an.

Et n'oublions pas, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Pour en savoir plus : www.sietrem.fr rubrique «prévention des déchets»

Vendredi 16 mai, nous sommes partis rencontrer Monsieur Maxime VERDEGHEM, responsable d'exploitation de la société Derichebourg, chargée de la collecte des déchets des ménages sur les 30 communes de notre syndicat.

Quel est votre rôle en tant que responsable d'exploitation ?

Mon rôle est d'organiser les collectes et de gérer les dysfonctionnements liés à cette activité, notamment ceux transmis par vos services. Sur les 150 salariés présents sur notre agence de Chelles, 6 agents de mouvement sont sous ma responsabilité, ils sont chargés de contrôler la bonne exécution des services en termes de sécurité, de respect des circuits de collectes et des consignes de tri.

Pensez-vous que les formations Sietrem/ Derichebourg qui se sont récemment déroulées, sur la sécurité et les consignes de tri ont été bénéfiques ?

Oui ! Ces formations sont positives car elles permettent d'améliorer la qualité de service, de faire une piqûre de rappel sur les différents comportements à adopter et de former les intérimaires.



Pouvez-vous nous parler des évolutions concernant les collectes sélectives ?

Chaque équipage collecte les bacs jaunes et verts d'un même secteur. La collecte des bacs jaunes commence toujours à 5h du matin. Une fois le secteur fini et la benne vidée, l'équipage repart collecter le verre de ce même secteur. Auparavant, c'était deux équipages différents donc deux bennes différentes qui collectaient un même secteur.

Grace à cette nouvelle organisation, la collecte du verre ne débute qu'aux environs de 9h30 contre 7h auparavant, réduisant donc les nuisances sonores matinales. De plus, l'équipage connaissant parfaitement sa tournée, il peut effectuer une collecte optimale.

Quelles sont les évolutions concernant les collectes des ordures ménagères ?

L'optimisation attendue pour la collecte des ordures ménagères consiste à équilibrer les tournées en tenant compte notamment des nouvelles urbanisations. Après les vacances d'été, de nombreuses modifications vont intervenir dans les déroulés de collecte et les horaires, trop variables d'une commune à l'autre.



Lettre du SIETREM N°29

Directeur de publication : Michel Ricart

Directeur de la rédaction : Patrick Donzel-Bourjade

Rédaction, conception-réalisation : Delphine Plenel

et Sandrine Laurent

Illustrations graphiques : Delphine Plenel et Sandrine Laurent

Crédit photos et chiffres : SIETREM

Syndicat mixte d'Enlèvement et de Traitement des RESIDUS MÉNAGERS
Z.A.E La Courtillière - 3 rue du Grand Pommeraye
77 400 Saint Thibault des Vignes